Le magazine Le Point s'interroge : "Les ONG sont-elles responsables de la crise des migrants ?"

10/08/2017 à 19h32

En portant secours aux migrants, les associations disent suppléer à la carence des États. Qui les accusent de favoriser un "appel d'air". Qu'en est-il ?

Créée à l'initiative d'un couple de millionnaires italo-américain, la Migrant Offshore Aid Station (MOAS) a été la première organisation privée à avoir affrété un bateau. En 2015, c'est l'association Médecins sans frontières (MSF) qui leur emboîte le pas, suivie par Save The Children en 2016. Dans toute l'Europe, des citoyens s'engagent en créant de nouvelles organisations, comme SOS Méditerranée, Sea Watch, Life Boat Project, Sea Eye ou Jugend Rettet en Allemagne ; Boat Refugee aux Pays-Bas et Proactiva Open Arms en Espagne. Ces initiatives sont essentiellement financées par des mécanismes de financement participatif.

La présence de ces différents acteurs a rendu l'organisation des sauvetages complexe. En effet, le droit de la mer prévoyant que tout navire proche de la zone d'un bateau en détresse lui porte secours, ce sont les autorités maritimes compétentes qui coordonnent les opérations pour la zone concernée. En Méditerranée centrale, c'est le plus souvent la garde côtière italienne, relevant du ministère des Transports, qui autorise les associations à intervenir. Dans les faits, il est fréquent que les associations repèrent un bateau en détresse et contactent elles-mêmes la garde côtière.

Une fois les migrants secourus, les naufragés sont acheminés vers un port italien, sous l'autorité d'un autre ministère (Intérieur), qui décide de la destination, réceptionne les migrants et les conduit vers des « hotspots » – des centres d'accueil mis en place par l'Union européenne.

Selon le quotidien britannique, Frontex disposerait de preuves selon lesquelles les associations seraient en contact avec des passeurs et les dirigeraient vers les zones où les migrants ont le plus de chance d'être secourus. Dit autrement, les associations seraient complices des passeurs, et coupables, comme eux, du délit d'aide à l'immigration irrégulière.

Ces faits ont conduit la justice italienne à ouvrir une enquête. Le Sénat a créé une commission d'enquête parlementaire qui, en mai 2017, a conclu au fait que les ONG constituaient un facteur d'attraction (« pull factor ») et qu'elles devraient davantage coopérer avec les opérations de police en mer. Le procureur de Catane a toutefois déclaré ne pas disposer de preuve à ce sujet. Le gouvernement italien, lui, est partagé : tandis que le ministre des Affaires étrangères accuse les ONG, le chef du gouvernement remercie les secouristes pour leur aide. Quant à la garde côtière, mise en cause, elle défend une action « politiquement neutre » en mer.

[…] Le Point